

Réunion 30 juin 2025

COMITE SYNDICAL
EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

OBJET

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/07/2025

LE COMITE SYNDICAL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

VU les crédits inscrits au budget primitif 2025 ;

VU le tableau des emplois,

VU le rapport N° 2025.06.30 - 13 du Président du Syndicat Mixte.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2025,

DELIBERE

Article 1er : Est décidée la création d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe.

Article 2 : Est approuvé de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

03 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 01/07/2025 - EMPLOIS PERMANENTS

Dénomination des emplois	CATEGORIE	TAUX	NOMBRE D'EMPLOIS			
			Effectifs autorisés 12/09/2024	Suppression et/ou création de poste	Effectifs autorisés 01/07/2025	Pourvus au 01/07/2025
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	1
Technicien	B	TC	1	0	1	0
			1	0	2	1
Adjoint tech principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	0	1	0
Adjoint tech principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	3	0	3	2
Adjoint technique	C	TC	1	0	1	0
			5	0	5	2
TOTAL			6	1	7	3

Article 3 : La dépense résultant de cette décision est inscrite au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

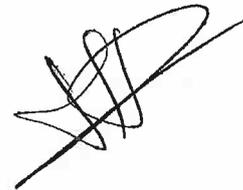
Adoptée à main levée, à l'unanimité

Didier MARSALEIX,
Président du Comité Syndical

Transmis au représentant de l'Etat le : **03 JUIL. 2025**

Accusé de réception en Préfecture n°

Date de publication : **07 JUIL. 2025**



Si vous désirez contester la présente décision, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa notification, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cour Bugeaud, 87000 LIMOGES

PRÉFECTURE DE LA CORREZE
REÇU LE

03 JUIL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

03 JUL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DE DECISION DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT - CORRÈZE CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt-cinq et le trente juin, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental s'est réuni à l'hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Sonia TROYA, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Philippe MOULIN, Madame Sabine MELIN, Monsieur Philippe MAZEYRIE, Monsieur Serge LANGLADE, Monsieur Christian BORDE, Monsieur Bernard ITURRIA, Monsieur Philippe GILET, Monsieur Christian CHATRAS, Monsieur Olivier GUIGNARD, Monsieur Alain RIGOUX, Madame Jeanine POUJOL, Monsieur Marc MILLON, Monsieur Philippe BERTHAUD, Monsieur Jean-Bernard ESTRADÉ, Monsieur Hervé BRUCY, Monsieur Jean-Pierre VIALLE, Monsieur Jean-Marie ROME, Monsieur Olivier JAYOUT, Monsieur Pierre FOURCHES, Monsieur Thierry DA FONSECA, Monsieur Michel BOURZAT, Monsieur Jean-Marc POUGET, Monsieur Robert COLOMBIER-LEYRAT, Monsieur Claude ACHARD, Monsieur Eric LASCAUX, Monsieur Christophe DELMAS, Monsieur Michel BARRASSIN, Monsieur François FILLATRE.

Pouvoirs :

Monsieur Frédéric LE MORVAN	à	Monsieur Philippe MOULIN
Monsieur Eric ZIOLO	à	Monsieur Michel BARRASSIN
Monsieur Gérard TAVERT	à	Madame Jeanine POUJOL
Monsieur Christophe PETIT	à	Madame Jacqueline CORNELISSEN
Monsieur Hubert BOURNOL	à	Monsieur Christian CHATRAS
Monsieur Didier BEAUMONT	à	Monsieur Thierry DA FONSECA
Madame Annie MARTIN	à	Monsieur Didier MARSALEIX
Monsieur Christian SOL	à	Monsieur Serge LANGLADE
Monsieur Pascal MONTIGNY	à	Monsieur Bernard ITURRIA
Madame Séverine CHAZAL	à	Monsieur Philippe GILET
Monsieur Stéphane BRUXELLES	à	Monsieur Jean-Marc POUGET
Monsieur Romain CHAUMEIL	à	Monsieur Jean-Bernard ESTRADÉ
Monsieur Jean-Louis MICHEL	à	Monsieur Claude ACHARD
Monsieur Alain LAPACHERIE	à	Monsieur Alain RIGOUX
Monsieur Daniel FREYGEFOND	à	Monsieur Olivier JAYOUT
Monsieur Gérard COIGNAC	à	Monsieur Pierre FOURCHES
Monsieur Fabrice QUERO	à	Monsieur Philippe BERTHAUD

Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des décisions, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert - Corrèze Centre de Supervision Départemental peut valablement siéger et délibérer.